



LES PARCOURS DU CŒUR connectés

*Un Cœur qui va,
la Vie qui bat !*

parcoursducoeurconnectes.fr

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : CONCEPT

Les Parcours du Cœur connectés sont des activités physiques organisées par la Fédération Française de Cardiologie (FFC). Cet événement n'est pas une compétition sportive mais une action de prévention santé pour sensibiliser et mobiliser le plus grand nombre de personnes possibles en faveur de la lutte contre la sédentarité et les maladies cardiovasculaires.

ARTICLE 2 : LIEUX ET DATES

Où se déroule cet événement ? Partout ! C'est le principe des Parcours du Cœur connectés. Vous réalisez votre activité physique (marcher, courir et/ou vélo) en intérieur comme en extérieur.

Dates : du 1^{er} mai 2025 à 6H au mercredi 31 mai 2025 à 20H.

Distance : vous parcourez la distance que vous voulez en une ou plusieurs fois. Parcours libre

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes à tous, jusqu'au 31 mai 2025 à 18H sur www.sport-up.fr et sur le site www.fedecardio.org. La participation des mineurs se fait sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs. Les frais de participation sont de 2€ par personne (dont 1€50 seront reversés à la FFC).

Si le participant n'a pas de montre ou d'application connectée, il peut également télécharger l'une des applications gratuites référencées sur le site <https://parcoursducoeurconnectes.fr>. Le participant a également la possibilité de saisir manuellement ses kilomètres et son temps après chaque activité, mais son résultat apparaîtra en fin de classement avec tous les km saisis manuellement. Chaque participant pourra télécharger en ligne son e-dossard personnalisé aux couleurs de l'événement pour le porter lors de son ou ses activités sportives.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. La participation implique l'acceptation complète par chaque concurrent du présent règlement ainsi que de la charte des Parcours du Cœur connectés.

ARTICLE 5 : TEMPS DE COURSE

Les participants disposent d'un mois entre le 1^{er} mai 2025 à 6H et le 31 mai 2025 à 20H pour faire le plus de kilomètres possibles ! Marcher, courir, faire du vélo (en extérieur comme en intérieur) sans esprit de compétition : notre challenge est de cumuler individuellement et chacun à son rythme un maximum de kilomètres qui viendront s'ajouter au compteur global, afin d'aller tous ensemble le plus loin possible !

ARTICLE 6 : DROIT À L'IMAGE

Lors de son engagement à l'événement, chaque concurrent autorise, à titre gratuit, la Fédération Française de Cardiologie à utiliser, faire utiliser, à reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix, et sa prestation sportive dans le cadre de l'événement pour illustrer ses supports d'information et de communication. Cette autorisation est valable sans limitation de temps, pour tout média existant ou à venir.

ARTICLE 7 : ASSURANCE

Vous participez à cet événement connecté à vos propres risques sous votre entière responsabilité. Vous êtes conscient que ces activités physiques demandent d'être en bonne santé générale, avoir passé une visite médicale il y a moins d'un an et avoir la forme physique nécessaire pour y participer. Vous attestez être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels ainsi qu'une assurance responsabilité civile. Vous dégagez la Fédération Française de Cardiologie, leurs employés et dirigeants, les organisateurs de toute responsabilité pour quelque réclamation que ce soit, relativement à toute blessure personnelle, à un décès ou à des dommages matériels résultant de votre participation à cet événement.

ARTICLE 8 : RÉCOMPENSES

Chaque participant pourra notamment télécharger son e-diplôme souvenir personnalisé attestant de sa mobilisation avec sa référence kilométrique.

Dépassons les frontières et traçons ensemble le parcours !